



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2024-0011

D É C I S I O N

Portant acte modificatif n°1 du marché N° 2022S39TRAN1 relatif aux prestations de transports en commun d'enfants fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les centres de loisirs adolescents de la CC ACVI

LOT 1 : Transports réguliers

CC ACVI / SAS TRANSPORTS PAGES

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation portant sur les prestations de transports en commun d'enfants fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les centres de loisirs adolescents de la CC ACVI et notamment son lot 1 relatif aux transports réguliers,

Vu la décision DC2022-0164 en date du 22 décembre 2022 autorisant l'attribution du présent contrat, n°2022S39TRAN1, portant sur le lot 1 transports réguliers à la société **SAS TRANSPORTS PAGES** sise 15 boulevard Léon Jean Grégory – 66 300 THUIR (SIRET 345 064 240 00020),

Vu le projet d'acte modificatif n°1 actant une prolongation de contrat,

Considérant que cet acte modificatif n°1 d'une part n'a aucune incidence financière sur le présent marché et d'autre part ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tel que définis dans les pièces contractuelles,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif actant une prolongation de délai du présent contrat N°2022S39TRAN1, de deux mois, mettant un terme à ce dernier au 04 mars 2024 avec la société SAS TRANSPORTS PAGES sise 15 boulevard Léon Jean Grégory – 66 300 THUIR (SIRET 345 064 240 00020),

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240118-DC2024-0011-CC
Date de télétransmission : 23/01/2024
Date de réception préfecture : 23/01/2024

ARTICLE 2 : DE PRECISER que cet acte modificatif n°1 d'une part n'a aucune incidence financière sur le présent marché et d'autre part ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tel que définis dans les pièces contractuelles,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif n°1,

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/01/2024

Le président

Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



AVENANT N°1 MODIFICATION DE DÉLAI

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis
3 Impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER CEDEX

A l'attention de : Monsieur ANTOINE PARRA
Courriel : antoine.parra@cc-acvi.com
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr>

<http://agysoft.marches-publics.info/>

Représenté par : Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

SAS TRANSPORT PAGES
15 boulevard Léon Jean Grégory
66300 Thuir
SIRET : 34506424000020

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet de l'accord-cadre

Prestations de transports en commun d'enfants fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement et les centres de loisirs Adolescents de la CC ACVI/ Lot n° 01 : TRANSPORTS REGULIERS

Référence de l'accord-cadre : 2022539TRAN1

Date de la notification : 03/01/2023

Durée du contrat : 12 mois, à compter du 04/01/2023 et jusqu'au 04/01/2024.

Montant initial de l'accord-cadre

- Taux de TVA : 10,0 %
- Montant HT maximum : 105 000,00 €
- Montant TTC maximum : 115 500,00 €

D - Objet de l'avenant

Prestation concernée par l'avenant :

Prestations de transports en commun d'enfants fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement et les centres de loisirs Adolescents de la CC ACVI/ Lot n° 01 : TRANSPORTS REGULIERS

Modifications introduites par le présent avenant : modification de délai

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240118-DC2024-0011-CC
Date de télétransmission : 23/01/2024
Date de réception préfecture : 23/01/2024

Durée du contrat initiale : 12 mois
Date de début initiale : 04/01/2023
Date de fin initiale : 04/01/2024

Durée du contrat avant modification : 12 mois
Date de fin avant modification : 04/01/2024

Durée du contrat après modification : 14 mois
Nouvelle date de fin : 04/03/2024

Au vu du retard pris dans la relance du nouveau marché, il est proposé de prolonger de deux mois le présent marché. Ce délai de prolongation correspondant à l'analyse des offres et l'attribution du nouveau marché. Il est précisé qu'il n'y aura aucune incidence financière sur le montant de ce marché.

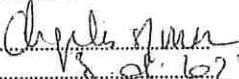
E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A Thuir
Le 19.01.2024

Signature du titulaire

SAS TRANSPORTS PAGES
au capital de 35 203 72 €
15 Bd L. J. Grégory - 66300 THUIR
Tel: 04 68 53 49 07 - Fax 04 68 53 03 69
auto@stps-pages@orange.fr
345 064 240 RCS PERPIGNAN
SIRET 345 064 240 - APE 4930A

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A 
Le 18.01.2024

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A Thuir
Le 19.01.2024

Signature

SAS TRANSPORTS PAGES
au capital de 35 203 72 €
15 Bd L. J. Grégory - 66300 THUIR
Tel: 04 68 53 49 07 - Fax 04 68 53 03 69
auto@stps-pages@orange.fr
345 064 240 RCS PERPIGNAN
SIRET 345 064 240 - APE 4930A

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :